

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 22 MAI 2014
AU MUSÉE DE LA NACRE À MÉRU**

I - Élection du Président

Suite à l'appel à candidature de Monsieur Gérard LIPPENS, Doyen de l'assemblée, seul Monsieur Alain LETELLIER se déclare candidat à la présidence du SMEPS.

Est élu Président du SMEPS au 1^{er} tour de scrutin, à l'unanimité, Monsieur Alain LETELLIER.

II – Fixation du nombre de Vice-présidents

Monsieur le Président propose de porter le nombre de Vice-présidents à 4.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le fait de porter à 4 le nombre de Vice-présidents.

III – Élection des Vice-présidents

Monsieur le Président propose à l'assemblée, les candidatures de :

- Monsieur Maurice DE KONINCK
- Monsieur Jean-Pierre LAGNY
- Monsieur François MASURIER
- Monsieur Jean-Jacques THOMAS

Sont élus Vice-présidents du SMEPS dès le premier tour de scrutin, à l'unanimité, Messieurs Maurice DE KONINCK, Jean-Pierre LAGNY, François MASURIER et Jean-Jacques THOMAS.

IV – Élection des membres du bureau

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de cinq délégués qui siègeront au bureau, en complément du Président et des 4 Vice-présidents.

Sont élus membres du bureau à l'unanimité dès le premier tour de scrutin Messieurs Francis BOGAERT, Christian NEVEU, Emmanuel PIGEON, Hervé VALLET et Denis VANHOUTTE.

V – Fixation des indemnités de fonction

Monsieur le Président expose qu'il ne souhaite pas recevoir d'indemnités pour sa fonction de Président mais souhaite tout de même que les Vices Présidents soient indemnisés. Il propose que ceux-ci le soient à hauteur de 16,63% de l'indice 1015.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités aux taux, en pourcentage de l'indice 1015, de :

- ***Président : 0%.***
- ***Vice-présidents : 16,63 %.***

VI – Délégation au bureau et au Président

Madame LEGRAND présente le projet de délégations du comité syndical au bureau et au Président qui prévoit :

De déléguer au Bureau Syndical les attributions suivantes, qui feront l'objet de délibérations :

- adoption des contrats, conventions et baux, en tant que bailleur ou preneur de locaux, passés avec les tiers ou les collectivités territoriales dès lors que les crédits nécessaires, en dépenses ou en recettes, sont inscrits au budget.

De déléguer au Président les attributions suivantes qui feront l'objet de décisions :

- intenter, au nom du Syndicat Mixte, les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil syndical ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaire, avoués, huissiers de justice et experts ;
- signer les contrats d'emprunts et avenants, les courriers de demande de remboursement anticipé dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 1 000 000,00 €uros conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- accepter les dons et legs non grevés ni de conditions ni de charges
- créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux, ainsi que la nomination des régisseurs ;
- préparation, passation, exécution et règlement de tout ou partie des marchés et accords-cadres dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les délégations au bureau et au Président.

VII – Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, précise qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants afin de siéger au sein de la commission d'appel d'offres étant précisé que les membres de cette commission seront également chargés de mener à bien les procédures de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, sont élus à l'unanimité dès le premier tour de scrutin :

Délégués titulaires :

- Monsieur Christian CHORIER
- Monsieur Michel JANTOLEK
- Monsieur Jean-Pierre LAGNY
- Monsieur Christian NEVEU
- Monsieur Alain PAILLARD

Délégués suppléants :

- Monsieur Michel BOMBARD
- Monsieur Maurice DE KONINCK
- Monsieur Jean-Sébastien DELAVILLE
- Monsieur François MASURIER
- Monsieur Denis VANHOUTTE

VIII – Élection des membres de la commission de délégation de service public

Monsieur le Président propose que les membres de la commission de délégation de service public soient les mêmes que les membres de la commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, sont élus à l'unanimité dès le premier tour de scrutin, comme membres de la commission de délégation de service public les mêmes membres que la commission d'appel d'offres.

IX – Questions diverses